



PRIX CLAUDE-PETIT 2021

Histoire et Patrimoine de Saint-Germain-en-Laye



La société *Les Amis du Vieux Saint-Germain*, propose à tous les élèves des écoles primaires, des collèges, des lycées, publics ou privés de Saint-Germain-en-Laye de contribuer à faire connaître l'histoire et le patrimoine de leur ville par :

La réalisation d'affiches, (collages, dessins...), de dossiers ou la réalisation de reportages photos ou vidéos installés sur un support numérique.

Les candidats seront invités à présenter leurs travaux devant le jury.

La participation est individuelle ou collective. Les élèves peuvent présenter un projet par classe avec l'aide de leur professeur. Le nombre par groupe sera 5 au maximum.

Les participants doivent se faire connaître au plus tard le 20 janvier 2021 à : AVSG-MAS 3 rue de la République 78100 Saint-Germain-en-Laye ou par courriel : amisvieuxsaintgermain@orange.fr ou gerardfortier@wanadoo.fr

Les travaux ou supports seront déposés à la Maison des Associations 3 rue de la République 78100 Saint Germain-en-Laye ou à amisvieuxsaintgermain@orange.fr avant **le 24 avril 2021. La date de réunion du jury est prévue le 19 mai 2021, 16h30.**

Les lauréats sont récompensés par la société des Amis du Vieux Saint-Germain et la municipalité. La remise des prix aura lieu lors d'une cérémonie officielle à l'hôtel de ville de Saint-Germain-en-Laye en juin 2021.

Le règlement du Prix Claude-Petit est à la disposition pour consultation à la Maison des Associations et sur le site internet : www.amisvieuxsaintgermain.org Il est déposé dans son intégralité auprès de Maître Régis Namur, Etude GRAND OUEST 78, huissiers de justice, 14 Place du Général-de-Gaulle à Saint-Germain-en-Laye.

RÈGLEMENT

Article 1 – La société *Les Amis du Vieux Saint-Germain* organise le **Prix Claude-Petit**. Il s'adresse aux jeunes de 5 ans à 20 ans, qu'ils soient habitants ou élèves ou étudiants scolarisés à Saint-Germain-en-Laye.

Article 2 – Le Prix Claude-Petit est soutenu par la municipalité de Saint-Germain-en-Laye.

Article 3 – Objectifs Apprendre à observer et regarder son environnement, développer sa créativité, faire aimer sa ville, approfondir et enrichir la connaissance d'un événement historique ou de la vie d'un personnage.

Article 4 – Le Prix Claude-Petit est ouvert à partir du 1^{er} octobre 2020. La clôture a lieu le 24 avril 2021, date à laquelle les travaux doivent être remis à la Maison des Associations 3 rue de la République à Saint-Germain-en-Laye ou envoyés sur le site amisvieuxsaintgermain@orange.fr

Article 5 – Le sujet doit porter sur Saint-Germain-en-Laye

Les réalisations peuvent être individuelles ou collectives (toutefois limitées à cinq participants par dossier). Tout participant individuel doit mentionner de façon lisible son nom, son prénom, son adresse. Pour une réalisation collective dans une classe, il est souhaitable de mentionner le nom de l'enseignant, l'adresse de l'établissement, le niveau, les noms, prénoms des élèves.

Article 6 – Le jury se réunira le mercredi 19 mai 2021 à 16h30, à la Maison des Associations. Il comprendra Arnaud Péricard, Maire de la ville, Priscille Peugnet, Maire-adjoint chargée de la citoyenneté, Sylvie Habert-Dupuis Maire-adjoint chargée de l'éducation, Benoît Battistelli Maire-adjoint chargé de la Culture, ou leurs représentants, Florence Bourillon, présidente des Amis du Vieux Saint-Germain et les membres du comité directeur et les membres d'honneur de la société, Madame l'inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription, Gilles Dulong, directeur du Conservatoire à rayonnement départemental Claude Debussy.

Article 7- Avec l'accord des parents, accompagnés ou pas par leur professeur, les participants sont vivement invités à présenter leurs réalisations devant le jury à la date choisie et à l'horaire adapté et convenu. Cet exercice permet de mieux apprécier leurs travaux. Pour une classe, trois représentants seront invités.

Article 8– La remise des récompenses aura lieu lors d'une cérémonie officielle à l'hôtel de ville de Saint-Germain-en-Laye courant juin 2021. Chacun recevra le *Diplôme du jeune historien* remis par la présidente de la société Les Amis du Vieux Saint-Germain, ainsi qu'un ouvrage. La municipalité récompense également les lauréats. Chaque participant sera prévenu du fait qu'il sera récompensé. Un gagnant ne pourra être considéré comme tel, qu'à la condition qu'il ait joint son nom, son prénom, son adresse à sa réalisation.

Article 9 – La participation à ce Prix implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement et donne l'autorisation à la société Les Amis du Vieux Saint-Germain, organisatrice, de procéder à l'exposition des réalisations.

Les réalisations seront archivées à la Bibliothèque de la ville ; elles pourront également être retenues dans le but de participer au concours de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques des Yvelines.

Les participants renoncent à tout recours portant sur les conditions d'organisation de ce Prix, son déroulement ainsi que ses résultats.

Article 10 – Le règlement du Prix Claude-Petit est à la disposition pour consultation à la Maison des Associations. Il est déposé dans son intégralité auprès de Maître Régis Namur, Etude GRAND OUEST 78, huissiers de justice, 14 Place du Général-de-Gaulle à Saint-Germain-en-Laye.